

L'ECRIN LITTÉRAIRE

JOURNAL DU FOYER.

VOL. I.

DIMANCHE 25 DECEMBRE 1892.

No 4

L'AVENIR DU CANADA,—SYSTÈME COLONIAL.

UN DISCOURS

N. D. R.—Après le plaidoyer de notre collaborateur M. Lemieux, en faveur d'un Canada indépendant, nous croyons devoir, en justice pour notre propre sentiment et celui d'un grand nombre de nos lecteurs, publier aussi le non moins éloquent réquisitoire de M. l'avocat Cardinal pour le maintien du système colonial.

On a refusé d'accorder à cette joûte oratoire du Parc Sohmer le caractère d'importance dont elle est absolument susceptible par la suite des événements. Quoi qu'il arrive, du reste, il sera toujours agréable de retrouver plus tard ces harangues bien faites, lorsque notre politique aura atteint telle ou telle de ses destinées, et voilà pourquoi L'ECRIN LITTÉRAIRE les enchasse dans ses colonnes où elles resteront.

Voici le discours de M. Cardinal :

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Après avoir refusé avec persistance, et poussé dans mes derniers retranchements, j'ai accepté avec hésitation le dangereux honneur de vous adresser la parole ; et quoiqu'invité à la dernière heure, j'ai cru devoir accepter l'invitation de monsieur l'organisateur de cette démonstration originale, donnant plutôt, par là la preuve de ma bonne volonté, que de ma sagesse : aussi, mesdames et messieurs, suis-je en droit de compter sur votre bienveillance et votre charité.

Se contenter de "ce que l'on possède," et en tirer le meilleur parti possible, telle a toujours été la maxime du sage : c'est donc avec étonnement que je vois mes adversaires venir essayer de porter atteinte au système fédératif sous lequel nous vivons en prêchant les idées d'Annexion, d'Indépendance, voire même de Fédération Impériale ; et si le père de la Confédération Canadienne, le grand Sir George Cartier, pouvait renaître de ses cendres et prendre part à ce débat il ne manquerait pas de taxer d'ingratitude, pour ne pas dire d'ignorance, ceux qui osent porter une main sacrilège sur son œuvre, en voulant se débarrasser d'une constitution qui a été jusqu'à ce jour, et qui doit être encore dans l'avenir, le plus fort rempart de notre langue, de nos institutions et de nos droits ; oui, Messieurs, je ne crains pas de l'affirmer,—et je ne fais que répéter les paroles de l'honorable M. Laurier—le système fédératif sous lequel nous vivons est le seul

praticable et le meilleur pour gouverner un pays de l'étendue du nôtre, vu la position toute particulière de la province de Québec.

Vous me permettrez, Messieurs, de réfuter aussi brièvement que possible chaque système que l'on m'oppose, et de prouver ensuite ma proposition.

A tout seigneur, tout honneur : commençons par la Fédération Impériale ! Qu'est-ce que la Fédération Impériale ? d'où nous vient-elle ? en quoi consiste-t-elle ? Quels avantages nous apporterait-elle ? autant de questions qu'il est assez difficile de résoudre, car il faut vous dire que ceux qui préconisent ce système, ne savent pas bien quel but il veulent atteindre : l'on sait cependant que l'idée serait de réunir par un même pacte, l'Angleterre et toutes ses colonies disséminées aux quatre coins du monde ; il suffit d'énoncer cette idée pour démontrer qu'elle n'est qu'une chimère, une immense utopie !—J'ai souvent entendu dire qu'il ne faut pas être plus catholique que le Pape : de même, messieurs ne faut-il pas être plus Anglais, que les Anglais eux-mêmes ; et puisque l'Angleterre, ni dans son parlement, ni ailleurs, n'a jamais eu pour programme de se confédérer avec ses colonies, pourquoi nous simples sujets anglais, irions-nous conseiller à la mère-patrie, qu'il est de son intérêt de le faire ? Et pourquoi, l'Angleterre n'a-t-elle jamais favorisé ce projet ? c'est parcequ'elle sait que ses colonies sont plus riches, plus peuplées, et plus étendues que ne l'est la Grande-Bretagne elle-même ; et que, si cette fédération se faisait un jour ou l'autre, elle serait obligée de concéder à ses anciennes colonies une influence plus grande que celle qui lui resterait : car basée soit sur la population, soit sur l'étendue du territoire ou sur la richesse publique, la représentation des colonies à ce nouveau parlement fédéral, dépasserait nécessairement celle de la mère-patrie :—raison péremptoire, messieurs car l'on sait que l'Angleterre n'est pas "partageuse," que ses richesses lui suffisent, et qu'elle n'a pas besoin de celles de ses colonies pour faire sentir son influence.

Mais supposons un moment l'idée praticable ; quels avantages en retirerons-nous ? Messieurs, j'ai beau chercher, je ne vois pas de profits, et je ne trouve que des pertes ! En effet, messieurs, sous le Fédération Impériale, le Canada serait obligé de prendre part à la défense de l'Empire ; c'est-à-dire que nous serions gratifiés de la loi du service militaire, et que chaque année notre vaillante jeunesse serait obligée de quitter le sol